



FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

*(Déclaration d'activité enregistrée sous le
numéro 74.87.01052.87 auprès du Préfet de
Région du Limousin)*

ACTUALITÉS JURIDIQUES EN DROIT ÉQUIN

*Visioconférence
Zoom*

**Contrats et nouvelles
techniques en élevage
équin : Qualification
juridique, règles de
responsabilité,
prospectives et enjeux.**



Version du 30/04/2026

**Vendredi 19 juin 2026
De 13h00 à 18h00**

*Validation de 5 heures de formation continue
obligatoire pour les professions concernées*

Institut du Droit Équin
Site de Labussière
142, avenue Emile Labussière
87 100 LIMOGES
Tel : 06.75.42.48.08
Email : droitequin@gmail.com



Connexion (à partir de 13h15)

Début de la formation à 13h00

Animatrices de la journée :

Claire BOBIN et Laurie BESSETTE, Institut du Droit Équin.

Mot d'accueil (13h00)

Claire et Laurie, IDE.

1. Réglementation sanitaire européenne et française élevage : la question du suivi et de la traçabilité de la semence mâle (13h15 – 14h00)

Marion **WUJEK DESHAYES**, Juriste à l'Ifce

Marie **DELERUE**, Vétérinaire et experte sanitaire pour la filière équine à l'IFCE

2. Les contrats d'élevage : règles juridiques et revue de jurisprudences commentée

2.1 Rappel des différents contrats d'élevage : qualification juridique et règles de responsabilité (14h00- 14h45)

Hervé **GUETTARD**, Avocat au barreau de Blois

2.2 Revue de jurisprudence commentée en élevage équin (14h45-15h30)

Camille **JUSSIAUX**, Docteure en Droit privé - Enseignante-chercheuse contractuelle à l'Université de Caen

Réactions et commentaires des intervenant(e)s en direct pour animer le débat et répondre aux observations et questions des participants

PAUSE (15h30-15h45)

3. Les nouvelles techniques d'élevage : quels enjeux juridiques ?

3.1 L'ICSI (injection intracytoplasmique de spermatozoïdes) : présentation, réglementation applicable et nouvelles problématiques juridiques spécifiques (15h45-16h45)

Michel **GUIOT**, Vétérinaire, éleveur, étalonnié et Président de la société hippique française

Magali **COTTAVE**, Juriste, Membre du bureau de l'IDE et Dirigeante d'une structure équestre,

Réactions et commentaires des intervenant(e)s en direct pour animer le débat et répondre aux observations et questions des participants

3.2 Développement de la Génomique en élevage équin : présentation scientifique et enjeux juridiques (16h45-17h45)

Anne **RICARD**, Chercheuse à l'IFCE et l'Inrae

Claire **BOBIN**, Juriste et Directrice de l'IDE

Réactions et commentaires des intervenant(e)s en direct pour animer le débat et répondre aux observations et questions des participants

Questions et Conclusion (17h45 – 18h00)

Fin de la formation prévue à 18h00

Durée de la formation : 5h00

Prérequis : Formation ouverte à tous les publics.

Objectifs opérationnels : L'action de formation prévue au 1° de l'article L6313-1 du code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'objectif professionnel de l'action de formation est de mettre en application des connaissances juridiques (textes et jurisprudence applicables à la filière du cheval) sur les thématiques visées précédemment.

Modalités et délais d'accès : Formation suivie en visio-conférence via l'outil Zoom. Inscriptions ouvertes jusqu'au 19 juin 2026 inclus.

Tarif :

- Pour les adhérents de l'IDE : 150 € TTC (ou 75 € TTC pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et étudiants sur justificatif).
- Pour les non-adhérents de l'IDE : 200 € TTC (ou 100 € TTC pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et étudiants sur justificatif).

Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées :

L'action de formation est délivrée par des professionnels de la filière du droit et du cheval. Leur qualité est précisée précédemment.

L'action de formation se déroule en visioconférence via l'outil « zoom ». Un support de présentation contenant les principaux points développés par les formateurs ainsi que les références juridiques citées (textes et jurisprudence) est projeté à l'écran pendant toute la durée de l'action de formation. Des temps dédiés aux questions et échanges sont prévus au cours de l'action de formation (prises de paroles et utilisation du chat). L'action de formation est coordonnée par les salariées de l'organisme de formation qui assurent la présentation des formateurs et des thématiques, la répartition de la parole entre les présents, le respect des horaires et les aspects techniques. A l'issue de l'action de formation, un compte-rendu détaillé est adressé aux stagiaires, au format PDF, par mail. Une auto évaluation sera réalisée par chacun des stagiaires à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation : Un questionnaire d'auto-évaluation est adressé aux stagiaires à l'issue de l'action de formation. Ce questionnaire permet d'évaluer les connaissances acquises par chaque stagiaire à l'occasion de l'action de formation.

Ce questionnaire vise également à mesurer le taux de satisfaction des stagiaires ayant participé à l'action de formation.

Accessibilité personnes handicapées : Oui. Les modalités de suivi de la formation peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

Modalités d'inscription : Bulletin à renvoyer par mail : droitequin@gmail.com accompagné du règlement.

Programme prévisionnel détaillé

Déroulé prévisionnel

Introduction

Présentation des sujets d'intervention de la journée et de leurs enjeux. Rappel sur l'importance de réaliser des contrats écrits en matière d'élevage de chevaux et présentation des différents modèles de contrats types disponibles à l'Institut du droit équin

1. Réglementation sanitaire européenne et française élevage : la question du suivi et de la traçabilité de la semence mâle

La filière équine rencontre actuellement des difficultés sur la traçabilité des paillettes de semence d'étalon qui circule sans subir de contrôle notamment lorsqu'elles sont achetées et vendues à l'étranger. Un rappel de la réglementation sanitaire applicable au commerce de semence est nécessaire pour rappeler les contraintes juridiques d'exerçant dans ce domaine

2. Rappel des différents contrats d'élevage : qualification juridique et règles de responsabilité

Quels sont les actes d'élevage faisant l'objet d'un contrat ? A quelles qualifications juridiques ces différents contrats sont-ils rattachés ? Quels sont les écueils à éviter et les conseils à mettre en œuvre pour assurer la plus grande transparence possible au moment de la conclusion d'un contrat de saillie ou de monte ? Quelles sont les obligations à respecter pour l'éleveur et le propriétaire de chevaux ? Quelles sont les règles encadrant la mise en cause des parties au contrat d'élevage ?

3. Revue de jurisprudence commentée en élevage équin

A la lumière des principes et règles juridiques présentées en 1. Une revue de jurisprudence uniquement dédiée à l'élevage sera réalisée afin d'analyser en détail le traitement judiciaire réservée aux conflits en matière d'élevage de chevaux. A lumière des faits il sera intéressant d'analyser et commenter la position du juge sur les contentieux spécifiques de l'élevage.

4. L'ICSI (injection intracytoplasmique de spermatozoïdes) : présentation, réglementation applicable et nouvelles problématiques juridiques spécifiques

L'ICSI est une biotechnologie récente de la reproduction équine de plus en plus demandée dans la filière équine mais également très couteuse.

En quoi consiste cette technique ? Quelles questions juridiques soulève-t-elle ? Entraîne-t-elle des complexités et des incertitudes juridiques ? Y-a-t-il des contrats spécifiques, liées à cette nouvelle technologie ? Et quelles garanties proposent ces contrats ?

5. Développement de la Génomique en élevage équin : présentation et enjeux juridiques

Le séquençage du génome du cheval offre des possibilités nouvelles qui intéressent intresse les socioprofessionnels de la filière équine et plus spécifiquement les éleveurs.

Qu'est-ce que la génomique appliquée aux équidés ? Quelles questions juridiques son développement soulève-t-il ? Quels risques juridiques spécifiques la génomique entraîne-t-elle et comment tenter d'y faire face ?